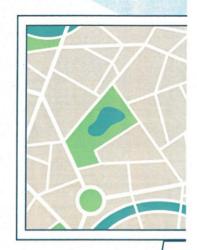
AUTORISATION D'URBANISME EN LIGNE

Déposez et suivez facilement votre demande en 4 étapes :



- Créez votre compte en ligne
- Informez-vous sur le règlement
- Saisissez de manière dématérialisée votre demande d'autorisation d'urbanisme et/ou relative au foncier
- Suivez l'instruction de votre dossier
 - Le guichet en ligne est dédié au dépôt numérique des dossiers d'autorisation d'urbanisme et foncier.
 - Le dépôt numérique via un autre canal dématérialisé ne sera pas recevable.
 - Les dépôts sous format papier reste possible.

